

# **CHARTRE D'ENGAGEMENTS**

**DES GROUPEMENTS SPORTIFS DE NM2, NM3, PNM, NF1, NF2, NF3 ET PNF**

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

DES GROUPEMENTS SPORTIFS DE NM2, NM3, PNM, NF1, NF2, NF3 ET PNF

## Engagements du joueur ou de la joueuse

Je soussigné :

Joueur(se) du Groupement Sportif :

Evoluant en (Niveau) :

S'engage à :

- S'informer auprès de son club, des nouveautés mises en place par la FFBB sur le dispositif de Joueur/euse d'Intérêt Général,
- Ne pas signer de contrats autres que ceux spécifiquement prévus par les législations en vigueur ou les règlements fédéraux et ne permettant pas l'établissement de contrats à un certain niveau de compétition (article 722 des Règlements Généraux). Dans le cas contraire, respecter l'obligation que le Groupement Sportif transmette cette information, étant informé que la FFBB pourra, sur simple demande de la Commission de Contrôle de Gestion, obtenir ce contrat,
- Dans la perspective de la mise en place du statut de Joueur d'Intérêt Général, et si intéressé par l'obtention de cette formation diplômante, de se rendre disponible pour suivre le processus de formation.

A :

Le :

Signature du Joueur ou de la Joueuse

*(Mention manuscrite : « Lu et approuvé »)*